



Construire le monde de demain

**Dispositif d'accompagnement
de projets à destination des jeunes citoyens**

**Jeunes citoyens,
acteurs de la transition écologique
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Accompagner les jeunes de 15 à 30 ans

NATURE TA VIE ET AGIS !

Information Sensibilisation Education Formation
au développement durable et aux territoires

2021

S'approprier les enjeux de la biodiversité en lien avec les changements globaux

1. CONTEXTE GENERAL

L'ONU a défini **17 objectifs de développement durable** (*ODD – Annexe3*), en 2015, dans le programme de développement intitulé « **Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030** » (résolution, 2015).

Ces objectifs de développement durable concernent tous les États, tous les acteurs socio-économiques et tous les citoyens. Chacun impacte la réalisation de ces objectifs et joue un rôle pour assurer, grâce à un langage et à un cadre commun et collectif, leurs réussites à l'échéance de 2030.

Malgré les efforts engagés depuis 2015, l'avancement n'est pas suffisant et peu seront atteints sans un investissement plus important de la part de tous les acteurs pour prendre plus en compte la résilience au changement climatique, transverse aux 17 ODD, quel que soit le niveau géographique et politique considéré.

La crise sanitaire du COVID dévastatrice met ainsi depuis plus d'un an, en péril la réalisation du programme de développement durable et ses 17 ODD, que ce soit globalement au niveau mondial et indirectement au niveau local (le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est pleinement concerné – La France est 4^{ème} sur les 169 pays dans l'avancée de la réalisation des ODD).

Il est urgent de tout mettre en œuvre pour les atteindre – S'unir pour combattre les crises et reconstruire en mieux une société plus durable, plus résiliente et inclusive.

L'actualité de ces trois dernières années et les différentes analyses ont mis en exergue l'importance de l'implication de la jeunesse dans la réalisation des Objectifs du développement durable. L'ONU en a fait ainsi les porteurs et les publics prioritaires pour la dernière décennie, celle de l'action, du programme 2030.

Il est primordial, dès à présent, d'outiller les jeunes citoyens, déjà pour beaucoup présents dans l'action, afin d'engendrer des acteurs du changement, des transformateurs, prêts à relever les défis de la résilience en proposant des solutions novatrices, en stimulant le progrès social et en inspirant le changement politique au sein de leurs communautés et leurs territoires. Devenir les déclencheurs du point de basculement de notre société avec des solutions concrètes adaptées à leur cadre de vie et ayant la possibilité d'expérimenter de nouvelles idées de « rupture » dans un espace-temps dédié, tout en facilitant la réflexion critique et novatrice.

2021, encore ancrée dans la crise sanitaire, voit l'émergence de ces conséquences sociales et sociétales avec ces fractures, mais aussi le développement d'une conscience accrue de la connexion et de l'interconnexion de la biocénose et des biotopes et le désir d'apporter des changements, que ce soit en rupture ou en (r)évolution plus lente dans l'ensemble des domaines de la société.

Le potentiel d'action transformatrice de la jeune génération couplé au kairos actuel (temps où se produit un point de basculement avec une notion d'avant et d'après et où quelque chose de décisif se produit) doit être soutenu et accompagné.

C'est ainsi qu'il est nécessaire de mettre en place un écosystème favorable à l'émergence de ces projets.

L'information, la sensibilisation, l'éducation et la formation au développement durable et à l'environnement est un outil nécessaire à mettre au service de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, des actions pour une transition écologique et une résilience face aux changements climatiques et aux urgences induites comme l'effondrement de la biodiversité.

2. CONTEXTE RÉGIONAL

La Région, chef de filat en matière de protection de la biodiversité, est pleinement concernée par l'ensemble des 17 ODD et plus particulièrement par l'ODD 15 en lien avec la biodiversité.

Dans le cadre de sa politique environnementale visant à avoir « Une COP d'avance » en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Région a su mettre en avant plusieurs mesures à destination de la jeunesse, contributrices à ces ODD.

Un deuxième Plan climat régional, une future stratégie régionale de la biodiversité..., seront autant de facteurs contextuels, créateurs d'un cadre favorable, permettant aux jeunes citoyens d'apporter les changements fondamentaux dans les modes de vie futurs pour un avenir plus durable.

2021 sera marquée par plusieurs évènements internationaux comme la tenue du Congrès mondial de la Nature, le lancement de la feuille de route pour l'éducation au développement durable par l'UNESCO lors de la Conférence mondiale de l'éducation au développement durable à Berlin en mai 2021, la COP 15 sur la biodiversité à Kunming en Chine, la COP 26 en novembre à Glasgow.

En lien avec cette actualité et son chef de filat, la Région met en place un dispositif d'accompagnement de projets à destination des jeunes citoyens (15-30 ans) pour la mise en œuvre d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire sur la thématique principale retenue : la biodiversité face aux changements globaux.

3.DISPOSITIF

Objectifs

La Région souhaite accompagner les jeunes citoyens de 15 à 30 ans dans l'appropriation des enjeux de la biodiversité en lien avec les changements globaux afin de construire le monde de demain. Prendre soin de soi, c'est prendre soin de son territoire, c'est pourquoi il est nécessaire de faire les liens santé-bien-être-nature pour protéger la biodiversité.

Pour cela, il est nécessaire successivement :

- De développer leurs connaissances, leurs compétences, leurs valeurs et leurs attitudes ;
- De développer leur sens critique pour réaliser des actions éclairées, novatrices, adaptées à un contexte local ;
- De favoriser une appropriation et une mise en œuvre des enjeux environnementaux par les jeunes, permettant ainsi de favoriser une prise de conscience, une compréhension du monde du vivant, une collaboration pour trouver les meilleures solutions et être prêt à agir.

Bénéficiaires

Pour permettre aux jeunes générations de jouer un rôle de premier plan dans la construction d'un avenir durable, la Région propose de soutenir les programmes d'actions des acteurs associatifs suivants :

- Des associations d'éducation à l'environnement et au développement durable souhaitant intervenir au sein des établissements relevant de la compétence exclusive de la Région auprès de leurs élèves **et/ou** auprès des jeunes (15-30 ans) dans tous leurs moments de vie ;
- Des associations de jeunes (exemple : associations étudiantes) ayant des actions autour de la biodiversité ;
- Des associations intervenant auprès des jeunes (15-30 ans) appartenant à l'UNION DES FEDERATIONS DES CENTRES SOCIAUX DE PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR, ou du secteur de l'économie sociale et solidaire.

Calendrier

Le dépôt des dossiers peut se faire « Au fil de l'eau ». La présentation des dossiers arrivés après le 10 juillet 2021, se fera sous réserve du budget 2021 disponible.

Déroulé des actions

Les dossiers pourront être menés au cours des périodes suivantes :

- Année scolaire 2021-2022 pour les actions destinées aux élèves (lycéens, apprentis, étudiants) ;
- Année civile 2021 et 2022 pour les actions destinées aux autres publics, âgés de 15 à 30 ans.

Il est nécessaire d'être attentif à la caducité des subventions attribuées (durée de 2 ans après la date du vote, selon le règlement financier en vigueur lors du vote).

Thème principal :

Appropriation des enjeux de la biodiversité en lien avec les changements globaux

Un focus pourra être fait sur les thématiques suivantes :

- **Connaissance et préservation des richesses et des fragilités de la biodiversité ;**
- **Impacts de ces dégradations sur les écosystèmes ;**
- **Gestion des risques naturels ;**
- **Liens entre santé de la biodiversité et santé humaine ;**
- **Adaptations individuelles, collectives et sociétales.**

Modalités

Les projets devront concerner des jeunes entre 15 et 30 ans, en les associant le plus souvent possible lors de l'initiation du projet. Ceux-ci pourront ainsi devenir des « passeurs et des porteurs des transitions ».

Les projets portés par les associations autres que d'éducation à l'environnement pourront être imaginés par les jeunes, associés à des partenaires divers.

Les projets portant sur la conception d'outils pédagogiques novateurs (*caractère à décrire*) sont possibles uniquement s'ils sont intégrés dans une démarche plus globale.

Des synergies seront recherchées avec les initiatives locales en faveur de la biodiversité (*Trame Verte et Bleue dans les documents de planification, Trame noire - pollution lumineuse, trame brune, préservation des pollinisateurs et végétalisation, Atlas Communaux de la Biodiversité, Territoires Engagés pour la Nature, Appel à Projets Pollinisateurs, Préserver la biodiversité,...*) et des démarches intégrées d'approches territoriales du Développement durable (*Plans Climat Air Energie Territoriaux, Contrat de Transition Ecologique, Contrats Locaux Prévention des Déchets...*) .

Interventions scolaires :

- Le projet doit concerner **les lycées situés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur** et viser aux objectifs décrits ci-dessus ;
- Les structures devront au préalable **identifier les établissements** avec lesquels elles prévoient de réaliser leurs interventions ;
- Le projet doit aboutir à **une appropriation sur le long terme des enjeux de biodiversité avec une compréhension des changements globaux.**

Les actions à visée uniquement informative auprès des élèves ou bien les opérations de ramassage de déchets non intégrées dans une démarche globale seront inéligibles.

Interventions non scolaires :

Faire une expérience (sortie, visite, réalisation, puis une action pour amorcer un changement pour une appropriation et un travail de sensibilisation ancré durablement chez chacun...). La forme et le fond du contenu sont ouverts mais il s'agira de respecter les objectifs du dispositif.

Les projets devront être concrets et basés sur une ou plusieurs problématiques issues des territoires de vie des jeunes en lien avec la thématique biodiversité et une ou plusieurs autres thématiques rattachées citées dans le règlement ci-avant. Un livrable, un support, sera demandé et pourra être travaillé sous différentes formes classiques, novatrices, physiques, dématérialisées ,...

Ces éléments pourront être utilisés pour toucher d'autres publics par effet rebond par le bénéficiaire et pourra faire l'objet d'une diffusion, d'une communication et d'une valorisation par la Région :

- L'angle de l'art (les jeunes deviennent des artistes, des artistes et des jeunes, ...) qui valorisera le travail accompli, la démarche ;
- Des supports média ;
- Des créations de lieux ou d'évènements,...

Le porteur de projet pourra être mobilisé pour une journée d'échanges, de capitalisation, de valorisation des différents projets menés dans le cadre de ce dispositif.

Aide régionale

L'aide prend la forme **uniquement** d'une subvention pour action spécifique (pas d'aide aux investissements matériels, ni de subvention d'exploitation). Vous trouverez les informations descriptives dans la fiche 5 ([Subventions régionales - Ma Région Sud \(maregionsud.fr\)](#)) et le règlement financier.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles sont : les salaires chargés, les frais de structure, de déplacement et/ou de mission, l'achat ou la fabrication de petit matériel nécessaire aux animations, les prestations externes. Le temps de préparation des actions peut être intégré dans le budget prévisionnel. Les contributions volontaires en nature, les amortissements, les frais bancaires ne sont pas éligibles.

La date de prise en charge des dépenses est précisée par le règlement financier et définie par la date de dépôt et la date du passage en session.

Montant de l'aide régionale

	Associations EEDD	Montant aide maximum possible	Autres associations *	Montant aide maximum possible
Interventions scolaires	3 établissements : 3200 € 80 % aides CR et publiques et plafond projet 12 000 €	9 600 €	au maximum 80 % de 7 000€	5 600 €
Interventions hors scolaires	50 % aides Région plafonnée à 10 000 € de dépenses éligibles	5 000 €	au maximum 60 % de 8 000€	4 800 €

* associations de jeunes - associations étudiantes - ESS autre que EEDD - CCAS du réseau régional Union des fédérations des centres sociaux de Provence Alpes Côte d'Azur

4. ÉVALUATION

Chacune des actions conduites fera l'objet d'une évaluation réalisée par le porteur et transmise à la Région.

- Ce travail pourra être fait en suivant la méthodologie proposée dans le référentiel établi par l'IRFEDD :
<https://www.irfedd.fr/recherche-action-diffusion/guide-devaluation-actions-deduction-a-lenvironnement-developpement-durable-eedd-favoriser-linnovation-sociale-lemergence-de-nouvelles-pratique/>
- Le porteur devra contribuer, à la fin des actions, à l'Observatoire Régional de l'Education à l'Environnement et au Développement Durable (<http://observatoire-eedd.org>) et transmettre un justificatif de versement de ses informations à la Région (en cas de difficultés, il est nécessaire de prendre contact avec l'ARBE). Le versement du solde de la contribution régionale est soumis à cette preuve de versement sauf conditions particulières d'opérationnalité.
- Le porteur de projet devra, dans la mesure du possible, prévoir des déroulés d'actions alternatifs (lieux, médiations, modalités, formes, ...) en cas de situations exceptionnelles ne permettant pas la réalisation des programmes tels que prévus initialement (exemple de la crise sanitaire liée au covid-19).

Le pilotage de l'action

Le porteur de projet informera, par mail, la Région du démarrage du programme d'action. Des échanges à mi-parcours sont souhaitables.

Les livrables

Le porteur de projet fournira à la Région un dossier de demande de paiement comme le prévoit le règlement financier de la Région (à télécharger sur le site de la Région) :

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/les-subsventions-regionales>

Ces documents administratifs seront complétés par les documents techniques ci-après (selon le programme d'actions retenu) :

- Un compte rendu détaillé des actions incluant :
 - La liste des établissements dans lesquels il est intervenu (3 maximum) ;
 - Les dates de début et de fin de chacune des actions ;
 - Les thématiques et nature des actions ;
 - Les projets de développement durable accompagnés au sein de l'établissement ;
 - La description détaillée des actions réalisées et les publics touchés (nombre, lieu, événements, impacts, effets si qualifiables ...) ;
 - Un rapport d'évaluation rendant compte de l'impact de ces interventions.

5. RÉGLEMENT GÉNÉRAL DE L'APPEL À PROJETS

DEPOT DES DOSSIERS

Le dépôt des dossiers se fait uniquement sur la plateforme dédiée, sauf pour les demandes de subvention inférieures à 5 000€ (voir règlement financier).

ET en parallèle réponse sur l'adresse mail dédiée (dossier technique uniquement). (cf. modalités de dépôt ci-après).

COMMENT CANDIDATER A CE DISPOSITIF ?

1) Déposer sa candidature sur l'adresse mail dédiée :

aap-isef@maregionsud.fr

- En mettant en objet du mail : **ISEF 2021** « Nom de la structure »
- En transmettant :
 - Une fiche de candidature,
 - Une note technique descriptive détaillée (modèle ci-annexé),
 - Un budget prévisionnel.

2) Déposer en parallèle un dossier de demande de subvention administratif auprès de la Région

Ayant pour objet : Réponse Appel à projets « **Dispositif d'accompagnement de projets à destination des jeunes citoyens - 2021** »

Déposé sur la plateforme dédiée : <https://subventionsenligne.maregionsud.fr/>

Ou

pour les associations sollicitant une subvention de moins de 5 000 €, le dossier peut, à titre dérogatoire, être déposé à l'accueil de l'Hôtel de Région ou adressé par courrier à :

Monsieur le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Hôtel de Région
Direction des Finances et du Contrôle de Gestion
Service des Subventions
27, Place Jules-Guesde
13481 Marseille Cedex 20

Pour vous aider lors du dépôt de votre dossier :

<https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets/les-subventions-regionales>

SELECTION DES CANDIDATURES

L'instruction des demandes de subvention sera assurée par les service de la Région et les demandes seront soumises au vote de la Commission permanente du Conseil régional.

LA CONSTITUTION DU DOSSIER INITIAL

Le porteur transmettra une présentation précise et détaillée de son projet d'intervention en décrivant :

- Thématiques ;
- Publics direct et indirect ;
- Méthode d'animation ; caractère novateur, expérimental de celle-ci si nécessaire ;
- Outils pédagogiques et supports ;
- Calendrier d'intervention ;
- Budget détaillé des interventions dans les établissements ;
- Liste des établissements partenaires ou susceptibles de le devenir (dans la mesure du possible) ;
- Solutions alternatives en cas d'évènement exceptionnel (exemple « crise Covid19 ») ;
- Livrables.



NATURE TA VIE ET AGIS !

Devenir les acteurs de la transformation et du changement pour un avenir plus durable

Fiche de candidature

**Dispositif d'accompagnement de projets à destination
des jeunes citoyens**

**Jeunes citoyens, acteurs de la transition écologique
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Accompagner les jeunes de 15 à 30 ans

2021

***S'approprier les enjeux de la biodiversité en lien avec les
changements globaux***

Date limite de transmission des réponses :

10 juillet 2021 (pour sessions automne 2021)

Puis 31 décembre 2021

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Direction de la Biodiversité et de la Mer
Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux
Hôtel de Région
27 place Jules Guesde
13481 Marseille CEDEX 20

Courriel : aap-isef@maregionsud.fr

Annexe 1

Fiche de candidature (*)

NATURE TA VIE ET AGIS !

**Jeunes citoyens, acteurs de la transition écologique
en région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

***S'approprier les enjeux de la biodiversité en lien
avec les changements globaux***

2021

LA STRUCTURE / LE REFERENT DU PROJET

Nom de la structure		Nom et prénom	
Adresse		Fonction	
Code Postal		N° téléphone	
Ville		Courriel	
Noms des responsables de la structure Président(e)/directeur(trice)		Autres informations	
Appartenance réseau(x)			
Nb Salariés/Bénévoles /Adhérents			
N° téléphone			
Courriel			

LE PROJET ENVISAGÉ (Synthèse)

Intitulé du projet	
Interventions scolaires/non scolaires	
Thématique(s) du projet (Merci de bien vouloir cocher)	<ul style="list-style-type: none"> • Changements climatiques et : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Risques naturels ; <input type="checkbox"/> Santé environnement ; <input type="checkbox"/> Adaptations individuelles, collectives et sociétales. • Biodiversité régionale : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Connaître et préserver ses richesses et ses fragilités ; <input type="checkbox"/> Impacts des dégradations sur les écosystèmes. • Déchets et économie circulaire : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Réduire et limiter ses déchets dont l'utilisation de plastique ; <input type="checkbox"/> Gaspillage alimentaire. <p><u>Commentaires, précisions :</u></p>
Public(s) concerné(s)	
Nature des actions envisagées	
Nature des partenariats envisagés	
Liens avec les démarches locales/ ancrage territorial	
Calendrier prévisionnel de l'opération	

(*)

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dispose d'un traitement de communication institutionnelles dont le fondement repose sur sa mission d'intérêt public. Les informations collectées sont à l'usage exclusif des services de la Région.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel (notamment le règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données), la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de loi n° 78-17 précitée), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer, en cliquant sur l'un des liens ci-dessous :

Modifier vos coordonnées | Recevoir les données vous concernant | Exercer votre droit de retrait | Contacter le Délégué à la protection des données | Contacter la CNIL

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur internet la page : <https://www.maregionsud.fr/donnees-personnelles>.

ANNEXE 2 : LE PROJET ENVISAGÉ

Note technique descriptive détaillée du projet

1). Présenter votre structure

2). Décrire le programme d'actions le plus précisément possible

- Thématiques ;
- Méthode d'animation ;
- Outils pédagogiques et supports ;
- Calendrier d'intervention ;
- Budget détaillé des interventions dans les établissements ;
- Liste des établissements partenaires ou susceptibles de le devenir (dans la mesure du possible) ;

Solutions alternatives en cas d'évènement exceptionnel (exemple « crise Covid19 »).

3). Présenter un budget par actions (séparer les interventions scolaires et hors scolaires) (exemple ci-dessous)

Association XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

nom du programme

BUDGET PREVISIONNEL SPECIFIQUE ANNEE PAR TYPE D'ACTION

			date
DEPENSES	euros	RECETTES	euros
Action	-		-
. Charges de personnel . frais de déplacements . frais de sous-traitance, achats et services extérieurs . Autres charges . Frais de structures %	- #DIV/0!	. Région . Collectivités locales : préciser . Autres participations : préciser	
Action	-		-
. Charges de personnel . frais de déplacements . frais de sous-traitance, achats et services extérieurs . Autres charges . Frais de structures	- #DIV/0!	. Région . Collectivités locales : préciser . Autres participations : préciser	
Action	-		-
. Charges de personnel . frais de déplacements . frais de sous-traitance, achats et services extérieurs . Autres charges . Frais de structures	- #DIV/0!	. Région . Collectivités locales : préciser . Autres participations : préciser	
Action	-		-
. Charges de personnel . frais de déplacements . frais de sous-traitance, achats et services extérieurs . Autres charges . Frais de structures %	- #DIV/0!	. Région . Collectivités locales : préciser . Autres participations : préciser	
Action	-		-
. Charges de personnel . frais de déplacements . frais de sous-traitance, achats et services extérieurs . Autres charges . Frais de structures %	- #DIV/0!	. Région . Collectivités locales : préciser . Autres participations : préciser	
TOTAL	-	TOTAL	-

ANNEXE 3

17 ODD proposés



Les 193 pays membres de l'ONU ont défini 17 Objectifs de développement durable (ODD) :

1. **Éradication de la pauvreté** : sous toutes ses formes et partout dans le monde
2. **Lutte contre la faim** : éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable
3. **Accès à la santé** : donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges
4. **Accès à une éducation de qualité** : veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie
5. **Égalité entre les sexes** : parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles
6. **Accès à l'eau salubre et l'assainissement** : garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. **Recours aux énergies renouvelables** : garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable
8. **Accès à des emplois décents** : promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. **Innovation et infrastructures** : mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. **Réduction des inégalités** : réduire les inégalités entre les pays et en leur sein
11. **Villes et communautés durables** : créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables
12. **Consommation responsable** : instaurer des modes de consommation et de production durables
13. **Lutte contre le changement climatique** : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. **Protection de la faune et de la flore aquatiques** : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. **Protection de la faune et de la flore terrestres** : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. **Justice et paix** : promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes
17. **Partenariats pour les objectifs mondiaux** : revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat.

Les pays promettent aussi de lutter contre le changement climatique. Tous les objectifs intègrent la protection de l'environnement.